

8-1 CONTEXTE ECOLOGIQUE

8.1.1. Milieux aquatiques

Les données disponibles pour le secteur autour du barrage sont

- Macro invertébré :

I2M2 et IBGN indiquent une très bonne qualité hydrobiologique de l’Agout en amont et en aval de la prise d’eau, sans différence marquée.

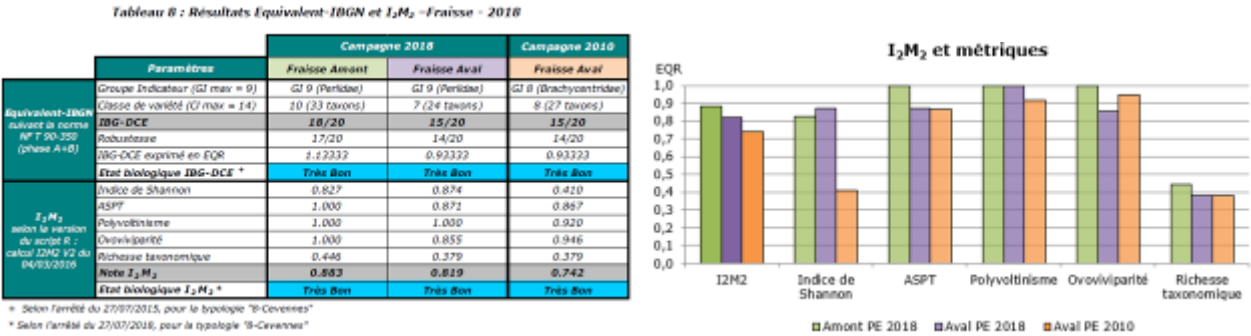


Figure 1 : Données IBGN et I2M2 Fraise Agout<sup>1</sup>

Espèces piscicoles :

La structure du peuplement de l’Agout à l’amont et à l’aval de Fraise est caractérisée par la présence de 5 espèces : Vairon, Goujon, Truite Fario, Truite arc en ciel et Lamproie de Planer.

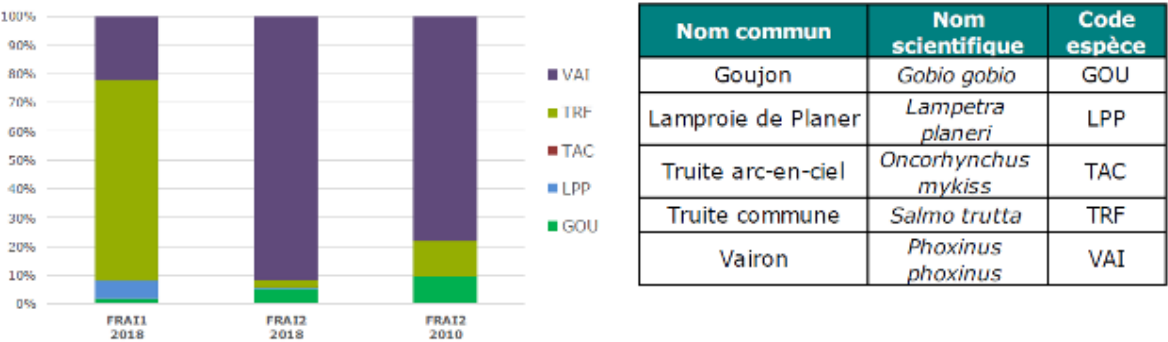


Figure 2 : Données piscicoles historiques Fraise Agout

La présence d’écrevisse signal est néanmoins mentionnée. La truite fario et la lamproie de planer sont ainsi les espèces cibles sur ce secteur.

Les données les plus récentes datent de 2022. Le vairon est l’espèce dominante devant les écrevisses signal et la truite fario.

<sup>1</sup> Suivis biologiques suite au relèvement des débits réservés – Prises d’eau UPSO « Branche Montahut » - Campagne 2018 – ECCEL Environnement

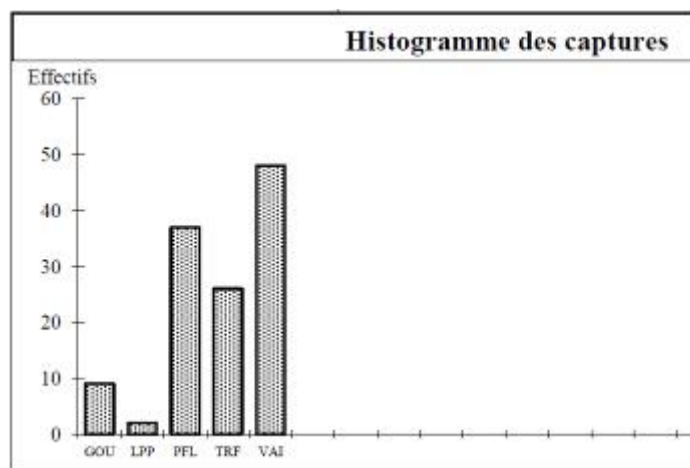


Figure 3 : Histogramme des captures piscicoles 2022 station aval (08-06/2022 – FDAAPPMA 34)

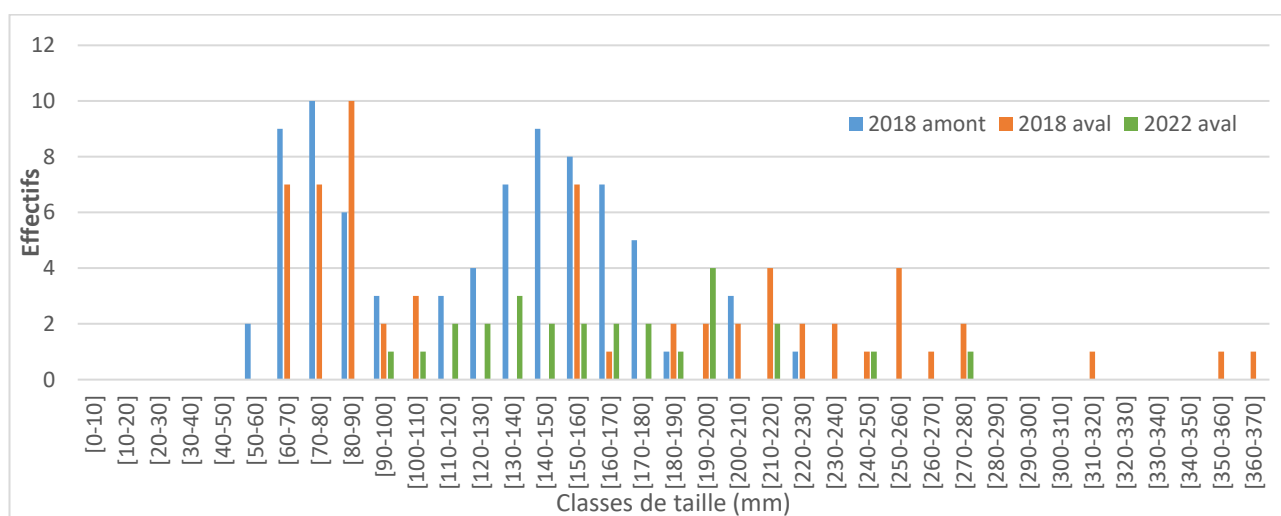


Figure 4 : Histogramme des classes de tailles TRF (Agout) - ECCEL et FD34

### 8.1.2. Milieux terrestres Inventaires sur les zones de chantier

Des inventaires sur les milieux terrestres ont été réalisés sur les zones de chantier par Eccel environnement en 2025.

Le rendu final n'a pas encore été réalisé mais les retours fait par le bureau d'études sont :

- **Pour le milieu forestier en bordure de l'Agoût (piste)**

La forêt longeant la rivière de l'Agoût est caractérisée par une hêtraie acidophile, identifiée comme habitat d'intérêt communautaire, composé de nombreux blocs de granite.

La Rosalie des Alpes (*Rosalia alpina*), coléoptère protégé au niveau national et inscrit à l'annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore, a été recensée dans la commune au cours des cinq dernières années. Cette espèce est inféodée aux hêtraies âgées, en particulier à la base des arbres de fort diamètre.

Un relevé des essences potentiellement favorables à cette espèce a été réalisé sur la zone concernée, en vue d'anticiper les éventuels impacts liés à la création de la piste d'accès.

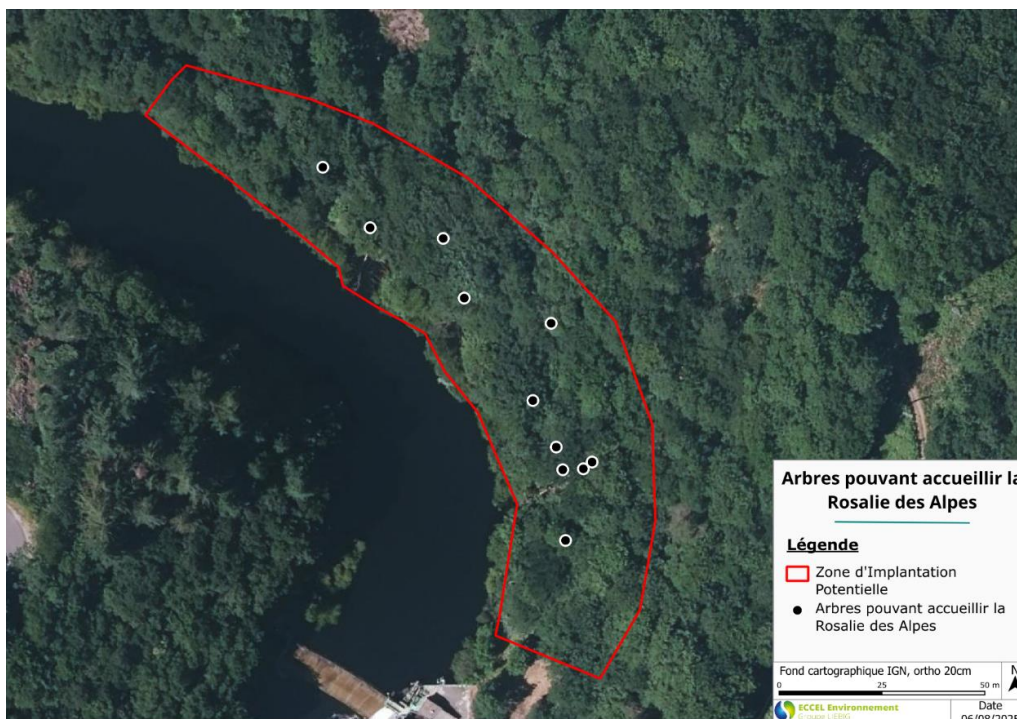


Figure 5 : Localisation des arbres habitats de la Rosalie ECCEL 2025

- Zone de stockage**

La présence de l'Azuré du Serpolet (*Phengaris arion*), espèce protégée, a été confirmée sur le site. Ce papillon est étroitement lié à sa plante-hôte, l'Origan commun (*Origanum vulgare*), dont la localisation a été précisément cartographiée. Cette plante est concentrée dans la zone indiquée en bleu sur les plans ci-joints.



Figure 6 : Localisation des plants d'origan ECCEL 2025

En conclusion, les enjeux sur la zone d'étude se concentrent principalement sur des plantes et habitats hôtes d'espèces protégées au niveau de la piste comme des zones de plateformes. Ces enjeux restent ainsi assez limités.

## 8-2 CONTEXTE SEDIMENTAIRE

### 8.2.1. Aspect quantitatif

Deux bathymétries récentes ont été réalisées sur la retenue de Fraïsse. La dernière datant de 2022.

Le volume stocké en 2020 se base sur un levé bathymétrique de l'état actuel dont la précision est bonne, et sur un « fond dur » (pré aménagement) estimé à partir de 18 carottes, dont la précision est beaucoup moins bonne.

Le volume de sédiments dans la retenue est évalué en octobre 2020 à **environ 8 500 m<sup>3</sup>** avec la répartition suivante :

- 5 000 m<sup>3</sup>. dans la retenue ; les dépôts sont constitués de sables avec la présence de limons et de feuilles en forte quantité,
- environ 3 500 m<sup>3</sup> au droit du tronçon de l'Agout, soumis à l'influence de la retenue. Dépôts principalement constitués de langues sableuses dans le lit ou en bord de berges, et d'un mélange sablo-limoneux sur les banquettes de rive gauche.

Le rapport bathymétrique 2022 fait état d'un ensablement supplémentaire de l'ordre de 2 500 m<sup>3</sup> (lié à la crue vingtennale de mars 2022).

Le profil en long actuel est le suivant :

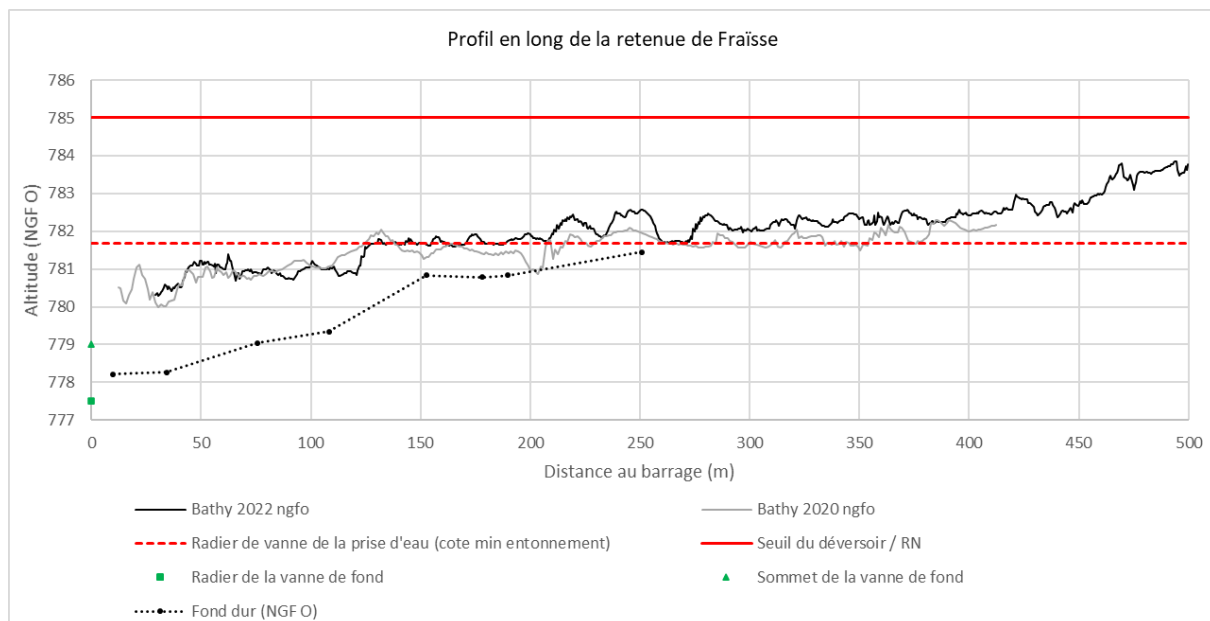


Figure 7 : profil en long de la retenue de Fraïsse bathymétrie 2022

Aucun curage n'a été réalisé historiquement. Le toit des sédiments au droit du barrage est inférieur à 781,25 m NGFO, et donc inférieur au seuil de la prise d'eau. La présence de ces sédiments n'exerce donc aucune influence sur la dérivation des eaux et la performance de la prise d'eau. Cependant, le toit des sédiments en retenue est supérieur au seuil de la vanne de fond (777,5 m NGFO) (Profil 6 au plus proche du barrage) ce qui aurait tendance à impliquer un dépôt sédimentaire présent devant la vanne de fond de l'ordre de 1 m de haut et donc un risque de transit sédimentaire important en cas d'ouverture de cette dernière notamment en régime torrentiel.

### 8.2.2. Aspect qualitatif

#### Granulométrie

6 prélèvements pour analyse sédimentaire ont été réalisés par Athos Environnement le 16 juin 2022 et ont fait l'objet d'un rapport. Les analyses de qualité de sédiments ont été confiée à DTG Service Eau Environnement. Les principaux éléments sont présentés ci-dessous :

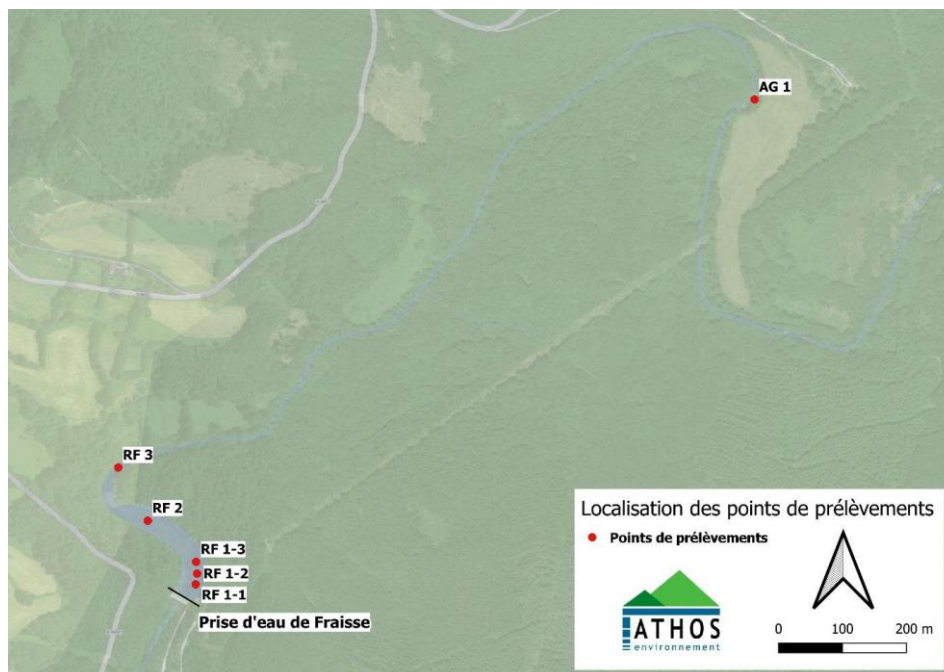


Figure 8 : Zone de prélèvement sédimentaires (Source Athos Environnement)

La granulométrie des sédiments prélevés dans la retenue Fraisse est constituée principalement de **sables grossiers**. Seul l'échantillon proche du barrage présente des sédiments plus fins, mais en faible proportion.

- 30 à 35 % de refus (> 2 mm : Grossier et débris végétaux) en retenue (RF1 et RF2) – Moindre en queue de retenue (10 %)
- 90 à 95 % de sable et sédiments grossiers (> 63 µm)
- 50 à 55 % sable grossier (200 < 2000 µm) voir 85 % pour RF3

Les sédiments fins (limons/argile) ne représentent que 1,5 à 3 % des prélèvements.

Ces caractéristiques sont également retrouvées sur le point de prélèvement amont AG 1

### Qualité physico-chimique

Les sédiments prélevés sont peu chargés en matière organique (en dehors du point proche barrage), en azote et en phosphore. Leurs teneurs en fer et en manganèse sont également faibles par rapport à un ensemble de retenues EDF.

Pour les éléments trace métallique, aucune valeur ne dépasse les seuils PEC (effets toxiques probables). Seul le Chrome est supérieur au valeur TEC, mais en cohérence avec le fond géochimique naturel comme la valeur d'Arsenic pour RF1 qui est très légèrement supérieure au seuil TEC.

Aucun seuil n'est dépassé pour les micropolluants organiques.

Les seuils S1 (Réglementation sédiments extrait – Arrêté 09/08/2006) ne sont pas dépassés.

Les sédiments remplissent les critères d'admission pour une installation de stockage de déchet inerte et peuvent donc être valorisés.

